Centre d'études internationales de la **propriété intellectuelle** | CEIPI
Center for International ***Intellectual Property*** *Studies*
Institut für internationale Studien des ***geistigen Eigentums***
Université de Strasbourg

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Entre les soussignés :

- d'une part,

l'Université de Strasbourg 4 rue Blaise Pascal CS 90032 Strasbourg Cedex
Déclaration d'activité enregistrée sous le n°4267 04090 67 auprès du Préfet de Région Grand Est
N° SIRET : 130 005 457 00010- APE/NAF : 8542Z
Composante : CEIPI- Centre d'Etudes Internationales de la Propriété Intellectuelle
Adresse : Bâtiment Le CARDO 7, rue de l'Ecarlate – CS 20024 - 67082 Strasbourg Cedex
représentée par Mme Frédérique BERROD, Présidente de l'Université de Strasbourg

- et d'autre part, le client :

Titre: ☐ M. ☐ Mme

Nom : ..... Nationalité : .....

Prénom : ..... Date de naissance : .....

Votre spécialité : ☐ chimie ☐ mécanique *(A titre informatif)* Tél. : .....

Adresse personnelle : ..... E-mail : .....

.....

Autorise le CEIPI à inclure son nom et son adresse email dans la liste des participants qui sera communiquée aux autres participants et intervenants Oui ☐ Non ☐

Consent à recevoir par email des informations sur d'autres formations dispensées par le CEIPI Oui ☐ Non ☐

Consent à recevoir par email des informations sur l'Association des Anciens Oui ☐ Non ☐

Le présent contrat doit nous être retourné accompagné du « Questionnaire besoins » disponible sur cette page de notre site.

Adresse d'envoi de la facture (si différente de l'adresse personnelle)

.....

.....

Il est convenu ce qui suit en application des dispositions de la partie VI du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie et notamment de l'article L6353-3 à 7 du Code du travail :

ARTICLE 1 : OBJET

En exécution du présent contrat, le CEIPI-Université de Strasbourg s'engage à organiser les formations intitulées :

- **Cours de méthodologie M2**
- **Séminaire M2**
- **Cours « examen blanc » M2**

La réalisation de ces formations est confiée au CEIPI 7, rue de l'Ecarlate - CS 20024 – 67082 Strasbourg Cedex.

ARTICLE 2 : NATURE ET CARACTERISTIQUES DES FORMATIONS

Ces formations entrent dans l'une des catégories prévues à l'article L. 6313-1 et suivants du code du travail.

L'action de formation se définit comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. L'ensemble des informations relatives aux formations faisant l'objet de cette convention figure dans l'annexe mise à disposition du client, notamment les objectifs, le contenu/programme, la durée, les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée (moyens pédagogiques et techniques, modalités de contrôle des connaissances), les modalités de déroulement de l'action, les titres ou références de(s) personne(s) responsables(s) de la formation, les prérequis éventuels (niveau de connaissances préalables nécessaires).

Un certificat de réalisation peut être délivré à l'issue de la formation.

ARTICLE 3 : CHOIX DES OPTIONS DE FORMATION

Cochez la ou les cases des formations choisies :

☐ **Cours de méthodologie M2**
10 (après-midi) septembre 2025

☐ **A Paris** Langue du cours : ☐ Français

☐ **En ligne*** Langue du cours : ☐ Français ☐ Allemand ☐ Anglais

ET / OU

☐ **Séminaire M2** 12-14 janvier 2026

☐ **A Strasbourg** Langue du cours : ☐ Français ☐ Allemand ☐ Anglais

☐ **En ligne*** Langue du cours : ☐ Français ☐ Allemand ☐ Anglais

Chambre disponible au Centre St Thomas où le séminaire aura lieu :
☐ chambre **simple**/douche wc/petit déj. 47€/personne
☐ chambre **double**/douche wc/petit déj. 47€/personne

ET / OU

☐ **Cours « examen blanc »**
uniquement en ligne
11 février 2026 après-midi

Langue du cours : ☐ Français ☐ Allemand ☐ Anglais

Les cours en ligne sont susceptibles d'être enregistrés pour mise à disposition ultérieure aux participants.

* L'annexe mise à disposition précisant les modalités du format à distance s'applique uniquement en cas de choix de ce format de cours.

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Grille des prix ci-dessous.

Cochez l'option de prix désirée :

	☐ Prix "à la carte"*
Epreuve M2:	
Cours de méthodologie	325€
Séminaire	1200€
Cours « examen blanc »	400€

* Sous réserve de validation des instances universitaires. Ces montants sont des prix nets car l'Université n'est pas assujettie au régime de la TVA pour ces actions.

Ce prix pourra être réglé selon les modalités suivantes (cocher l'option choisie svp):

☐ soit un règlement total du prix de ..... € net à l'issue de la formation ;

☐ soit un règlement du prix total sous la forme suivante :

- 30% après le début de la formation : .....€
- Solde en fin de formation : .....€

Le client s'engage à effectuer son règlement à réception de la facture et conformément aux conditions générales de vente.

A défaut de règlement, le stagiaire pourra être exclu des cours. L'université de Strasbourg se réserve le droit de saisir un huissier en cas de non paiement des sommes dues ; les frais resteront à la charge du stagiaire. Toute formation réalisée et suivie qui n'aura pas été réglée ne pourra pas faire l'objet d'une nouvelle inscription à l'Université.

ARTICLE 5 : INTERRUPTION DE LA FORMATION

Si le client est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis (selon la règle de calcul fixée par le Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg) de leur valeur prévue au présent contrat.

En cas d'abandon de la formation par le client pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, l'université se réserve le droit de facturer au bénéficiaire la totalité du prix de la formation.

En cas d'absence du client ou de circonstances particulières entraînant une réduction des sommes prises en charge par les financeurs prévus, l'université se réserve le droit de facturer au client les sommes non prises en charge.

ARTICLE 6 : DIFFERENDS EVENTUELS

A défaut de résolution amiable, les différends résultant de l'application du présent contrat seront soumis à l'appréciation du Tribunal de Strasbourg compétent.

ARTICLE 7 : PRISE D'EFFET ET DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat prend effet à l'issue d'un délai de quinze jours à compter de sa signature par les parties. Le client peut se rétracter librement avant la prise d'effet du contrat.

En signant ce contrat, le client atteste avoir pris connaissance des conditions générales de vente, du règlement intérieur à destination des stagiaires et de la notice concernant le traitement des données en cas d'enregistrement, et en accepter les termes. Ces documents, ainsi que le formulaire de rétractation, sont téléchargeables sur la page suivante https://www.ceipi.edu/le-ceipi/conditions-generales-de-vente-et-reglement-interieur. Ils peuvent également être fournis sur simple demande.

Fait à ……., le …….

Signature du client
Mention manuscrite « lu et approuvé »

Fait à Strasbourg, le…….

Pour l'Université de Strasbourg
Madame la Présidente Frédérique BERROD
Par délégation
Le Directeur Général du CEIPI
Monsieur Yann BASIRE

Merci de transmettre votre demande d'inscription à :
CEIPI
Université de Strasbourg
Section Internationale **– Sylvie KRA**
Bâtiment Le CARDO 7, rue de l'Ecarlate
CS 20024 - 67082 Strasbourg Cedex
Par mail : sylvie.kra@ceipi.edu

Date limite de retour des documents :

Méthodologie M2 : **08 août 2025**
Séminaire M2 : **14 novembre 2025**
Cours « examen blanc » M2: **09 janvier 2026**